Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1140-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1er au 30 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

4.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	Dépôt du rapport de création et abolition d'un poste permanent pour la période du 1er au 30 septembre 2021 (reddition de comptes règlement 748)

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1er au 30 septembre 2021, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.20 15:51:05 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	Dépôt du rapport de création et abolition d'un poste permanent pour la période du 1er au 30 septembre 2021 (reddition de comptes règlement 748)

CONTENU

Mise en contexte

L'article 60 du règlement numéro 748 délègue au directeur général le pouvoir de créer un poste permanent.

L'article 61 de ce même règlement délègue à la directrice de la Direction des ressources humaines le pouvoir de procéder à l'abolition ou la modification d'un poste permanent.

Ainsi, en relation avec l'article 81 du règlement numéro 748, visant une reddition de comptes des créations et abolitions des postes permanents, sauf pour les modifications de postes, la Direction des ressources humaines se doit de déposer un relevé mensuel des activités effectuées.

Historique des décisions

Résolution numéro 641-10-2021 de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2021 visant les activités effectuées pour la période du 1er au 31 août 2021.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport de création et d'abolition de poste permanent pour la période du 1er au 30 septembre 2021.

Justification

Conformément à l'article 81 du règlement numéro 748, la Direction des ressources humaines doit rendre compte des activités effectuées et déposer mensuellement un rapport au conseil municipal.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapport de création et abolition d'un poste permanent pour le mois de septembre 2021.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Marie-Pier Maisonneuve
Date : 2021.10.13 15:59:58 -04'00'

_____ **Date :** _____

Marie-Pier Maisonneuve, Technicienne en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand
2021.10.14 08:17:07 -04'00'

_____ **Date :** _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2021.10.14 08:57:17 -04'00'

_____ **Date :** _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1141-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1er au 30 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

4.2

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	Dépôt du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1er au 30 septembre 2021 (reddition de comptes règlement 748)

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1er au 30 septembre 2021, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.20 15:51:36 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	Dépôt du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1er au 30 septembre 2021 (reddition de comptes règlement 748)

CONTENU

Mise en contexte

L'article 63 (embauche d'un employé temporaire) du règlement numéro 748 délègue au directeur général, au directeur général adjoint, aux directeurs et leurs adjoints, au président d'élection et au vérificateur général, le pouvoir de procéder à l'embauche d'un employé temporaire, syndiqué ou cadre, visé à une unité d'accréditation ou à un protocole d'entente, de même qu'à l'embauche d'un étudiant, d'un stagiaire et d'un employé occasionnel.

L'article 64 (embauche d'un employé permanent) de ce même règlement délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation et délègue au directeur, son adjoint ou un chef de division de la Direction des ressources humaines, le pouvoir d'embaucher une personne et de la nommer pour occuper un poste existant à l'organigramme autre qu'un poste de cadre, et à la confirmer à ce poste lorsqu'elle a complété avec succès sa période de probation.

Ainsi, en relation avec l'article 82 du règlement numéro 748, visant une reddition de comptes des embauches et nominations en vertu de l'application des articles 63 et 64, la Direction des ressources humaines se doit de déposer un relevé mensuel des activités effectuées.

Historique des décisions

Résolution numéro 642-10-2021 de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2021 visant les activités effectuées de la période du 1er au 31 août 2021.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1er au 30 septembre 2021.

Justification

Conformément à l'article 82 du règlement numéro 748, la Direction des ressources humaines doit rendre compte des activités effectuées et déposer mensuellement un rapport au conseil municipal.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapport d'embauche et de nomination pour le mois de septembre 2021.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de
Marie-Pier Maisonneuve
Date : 2021.10.14 14:52:13
-04'00'

_____ **Date :** _____

Marie-Pier Maisonneuve, Technicienne en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand
2021.10.14
15:04:38 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2021.10.14 18:41:00 -04'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1142-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 31 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

6.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	3 novembre 2021 *(Dossier devancé au comité du 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 31 août 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 31 août 2021.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.20 15:55:48 -04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée
Directeur général *par intérim*
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	3 novembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 31 août 2021.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil municipal et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) Commissions permanentes, dont la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM).

Cette commission a principalement comme mission de recommander à la Ville de Terrebonne les orientations afin de maintenir et améliorer la qualité de l'environnement en général et en conformité des obligations auxquelles les villes sont assujetties dans une perspective de développement durable. De plus, la commission procède à l'étude de tout aspect du transport collectif et de la mobilité en coordination, lorsque concernée, avec l'ARTM. Enfin, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques, la commission assure l'élaboration et voit à la pérennité de la Politique de développement durable et des plans d'action qui en découlent et fait toute recommandation au comité exécutif en ce sens.

Historique des décisions

7 juillet 2021 – CE-2021-779-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du **8 juin** 2021.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du **31 août** 2021.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du **31 août** 2021.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Joël Goulet
Date : 2021.10.14 11:42:47 -04'00'

Date : _____

Joël Goulet
Coordonnateur aux commissions permanentes
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

Date : 2021.10.14 16:10:38 -04'00'

Date : _____

Jean-François Milot
Greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1143-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention de développement (Réalisation)* entre la Ville de Terrebonne et Les constructions Martin Cousineau inc. pour le projet de développement PAT-10 du Golf des Moulins, sur le lot 5 782 684 et une partie du lot 2 124 692 du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de développement, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

7.1

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	~~29~~ septembre 2021 *(Dossier reporté au comité exécutif du 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Convention de développement (réalisation) / Projet de développement du Golf Des Moulins Réf : D15-0229

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner la *convention de développement (réalisation)* selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de développement du Golf Des Moulins numéro D15-0229, sur les lots **5 782 684** et **2 124 692 (partie)**du cadastre du Québec.

D'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville, la *convention de développement (réalisation)* pour le projet de développement du Golf Des Moulins numéro D15-0229, sur les lots **5 782 684** et **2 124 692 (partie)** du cadastre du Québec dûment signée par Les Constructions Martin Cousineau Inc., le **15 septembre 2021** ;

Signataire : Stephane Larivee 2021.09.17 09:59:42 -04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée –
directeur général par intérim-
Développement durable,
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	29 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Convention de développement (réalisation) / Projet de développement du Golf Des Moulins Réf : D15-0229

CONTENU

Mise en contexte

Conjointement avec le promoteur, la Ville a approuvé un concept de développement pour le projet du Golf Des Moulins. Puisque ce projet d'envergure comporte plusieurs phases, une convention de développement entre la Ville et le promoteur permettra de connaître qui fait quoi, quels sont les frais assumés par chacune des parties et dans quelles conditions une phase subséquente peut débuter.

Historique des décisions

28 octobre 2015 / – CE-2015-1287-DEC
Le comité exécutif mandate le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur, en tenant compte de certaines conditions.

11 mai 2016 / – CE-2016-621-DEC
Signature de la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase planification) par le promoteur.

30 juin 2021 / – CE-2021-730-REC / Comité exécutif
5 juillet 2021 / 483-07-2021 / Conseil municipal
Le comité exécutif autorise le projet de développement du Golf Des Moulins D15-0229 et mandate la préparation d'une convention de développement

Description

Il s'agit d'une entente entre la Ville de Terrebonne et Les Constructions Martin Cousineau Inc., concernant le développement du Golf Des Moulins (D15-0229).

Les PARTIES s'engagent à collaborer afin de promouvoir la réalisation du Plan d'aménagement de transect (PAT) 10 d'Urbanova (Annexe « F-10 ») préparé par le PROMOTEUR, daté du 8 avril 2021, d'environ **205 675** mc pour environ **212** unités.

Voici en détail les éléments essentiels du projet :

Description	Superficie mc	%	Nb d'unités
Unifamiliale familiale en rangée	68 399	32.2 %	± 100
Unifamiliale familiale avec garage	33 971	16.6 %	± 112
Bassin de rétention	9 102	4.4 %	
Rue publique	40 050	19.3 %	2.43 kilomètres
Espace parc (10 %)	24 653	12.1 %	
Espace vert	9 698	4.7 %	
Corridor de biodiversité (sans contrainte)	7 560	3.7 %	45 kilomètres
Corridor de biodiversité (avec contrainte)	12 232	6.0 %	
Trottoirs			90 kilomètres
Sentiers			99 kilomètres

Le projet comportera trois (3) phases.

Les dépenses d'infrastructures sont estimées en date de ce jour à **8 045 421,62 $ (taxes incluses)** dont le promoteur assume 100 % de cette somme.

Justification

Puisqu'il y aura plusieurs phases, trois (3) de développement, dans le projet impliquant plusieurs protocoles d'entente, une convention de développement permet.

De planifier dans son ensemble la vision financière du concept ville-promoteur approuvé par les parties.

Le projet de règlement de convention a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Voici les prochaines étapes avant les demandes de permis de construction :

- Convention préalable des travaux, phase de conception (Génie et environnement, Greffe et Direction générale);
- Soumission des professionnels pour plan/devis et surveillance (Génie et environnement et services des approvisionnements de l'administration et des finances);
- Préparation des plans et devis (Génie et environnement);

- Mandat d'un entrepreneur général par le promoteur pour la phase 1 (promoteur et Génie et environnement);
- Signature protocole d'entente pour la phase 1 (Génie et environnement, Greffe et Direction générale);
- Travaux des infrastructures de la phase 1 (promoteur).

PIÈCES JOINTES

- Projet d'entente signé par le promoteur;
- Annexe « A » : Résolution du comité exécutif de la Ville de Terrebonne;
- Annexe « B » : Résolution du conseil d'administration du promoteur;
- Annexe « C » : Plan de lotissement, portant le numéro de minutes 27 462 (dossier 25 918), daté du 8 mars 2021, réalisé par Normand Fournier, arpenteur- géomètre de la société *Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc.;*
- Annexe « D » : Plan d'aménagement de transect (PAT) 10 d'Urbanova (Annexe « F-10 ») préparé par le PROMOTEUR, daté du 8 avril 2021;
- Annexe « E » : Plan et tableau des séquences ;
- Annexe « F » : Planification financière ;
- Validation juridique en date du 15 septembre 2021;

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Date :** 16 septembre 2021

Michel Poirier, coordonnateur
Direction générale

Approbateur :

_____ **Date :** _____

Stéphane Larivée – directeur général par intérim
Développement durable
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1144-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, entre la Ville de Terrebonne et Les constructions Martin Cousineau inc., pour le projet de développement PAT-10 du Golf des Moulins, sur le lot 5 782 684 et une partie du lot 2 124 692 du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

7.2

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	~~22 septembre 2021~~ *(Dossier reporté au comité exécutif du 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) / Projet de développement PAT-10 du Golf Des Moulins Réf : D15-0229

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner la *convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception)* selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de développement **du PAT-10 Golf Des Moulins,** numéro D15-0229, sur les lots **5782684 et 2124692** du cadastre du Québec.

D'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville, la convention préalable à la réalisation des travaux (phase conception) pour le projet de développement **du PAT-10 Golf Des Moulins,** numéro D15-0229.

Signataire : Stephane Larivee 2021.09.17 09:58:54 -04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée,
Directeur général par intérim -
Développement durable

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	22 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	4 octobre 2021
Objet	Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) / Projet de développement PAT-10 du Golf Des Moulins Réf : D15-0229

CONTENU

Mise en contexte

À la suite d'une demande de projet de développement du PAT-10 Golf les Moulins, en date du 28 octobre 2015, pour les lots 5782684 et 2124692 du cadastre du Québec, le comité exécutif a recommandé au comité exécutif de mandater le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur pour l'élaboration d'un concept Ville-promoteur.

Le comité exécutif a accepté la proposition conjointe avec le promoteur pour le projet de développement du PAT-10 Golf les Moulins.

Une convention de développement fut signée.

Selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, Le promoteur et la Ville de Terrebonne doivent signer une convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception)

Historique des décisions

28 octobre 2015 / – CE-2015-1287-DEC
Le comité exécutif mandate le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur, en tenant compte de certaines conditions.

11 mai 2016 / – CE-2016-621-DEC
Signature de la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase planification) par le promoteur.

30 juin 2021 / – CE-2021-730-REC / Comité exécutif
5 juillet 2021 / 483-07-2021 / Conseil municipal
Le comité exécutif autorise le projet de développement du Golf Des Moulins D15-0229 et mandate la préparation d'une convention de développement

22 septembre 2021 – Numéro à venir
Signature de la convention de développement par le promoteur et la Ville de Terrebonne.

Description

Il est recommandé d'entériner le projet de convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) et d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville, la convention préalable à la réalisation des travaux (Phase conception) pour le projet de développement numéro **D15-0229** du Golf Des Moulins D15-0229.

Justification

La résolution du comité exécutif portant le numéro CE-2016-458-DEC adoptée le 13 avril 2016, prévoit la signature par un promoteur d'une convention avec la Ville afin de permettre à celle-ci de mandater les professionnels pour l'élaboration d'un concept de développement Ville – Promoteur.

Puisque la Ville a pour mission de maintenir, coordonner et améliorer le développement sur son territoire, celle-ci désire s'assurer, dans la poursuite de cette mission, qu'elle favorise la réalisation d'infrastructures et d'équipements municipaux de qualité dans l'intérêt supérieur de la collectivité. Il est donc souhaitable d'éviter toute situation susceptible de mettre l'intérêt de la compagnie en conflit avec celui des résidents de la Ville de Terrebonne;

La Ville de Terrebonne a adhéré, par ses règlements 505-1 et 557, à des principes d'intégrité, de prudence dans la poursuite de l'intérêt public, de loyauté, de respect, de recherche de l'équité et d'honneur et elle désire, à ce titre, coordonner et superviser l'ensemble des services professionnels nécessaires à l'évaluation de l'opportunité d'autoriser certains travaux municipaux sur son territoire;

La Compagnie défrayera le coût des honoraires professionnels encourus pour la réalisation des plans et devis pour la conception des rues dans son projet.

Aspects financiers

Non applicable

Calendrier et étapes subséquentes

- Obtention de services professionnels pour plans, devis et surveillance;
- Octroi du mandat à la firme retenue;
- Réunion de démarrage;
- Préparation des plans et devis;
- Dépôt des demandes d'autorisation ministérielles;
- Appel d'offres pour les travaux;
- Protocole d'entente;
- Réalisation des travaux.

- Validation juridique

PIÈCES JOINTES

- Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase planification) signée par le promoteur en date du 15 septembre 2021
- Validation juridique du 16 septembre 2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Michel Poirier, coordonnateur
Direction générale

Date : 16 septembre 2021

Approbateur :

_____

Stéphane Larivée,
Directeur général par intérim -
Développement durable
Direction générale

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1145-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* entre la Ville de Terrebonne et 9222-9863 Québec inc., selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de développement des Jardins Angora - Phase II, sur les lots 4 993 303, 4 993 304 et 4 993 039 du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

7.3

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) / Projet de développement / Les Jardins d'Angora phase II. / Réf : D15-0230

IL EST RECOMMANDÉ : (Phase conception)

D'entériner la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux intervenue entre la Ville de Terrebonne et 9394-6366 Québec Inc. selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de développement les Jardins D'Angora phase II, numéro D15-0230, sur les lots 4 993 303, 4 993 304 et 4 993 039, du cadastre du Québec.

D'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et greffier ou assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention pour le projet de développement Les Jardins d'Angora phase II, numéro D15-0230. Incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tous documents nécessaires pour y donner son plein effet.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.25 13:21:37 -04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée –
Directeur général par intérim,
Développement durable,
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	6 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) / Projet de développement / Les Jardins d'Angora phase II. /Réf : D15-0230

CONTENU

Mise en contexte

À la suite d'une demande de projet de développement des Jardins d'Angora phase II, en date du 9 février 2015, pour les lots 4 993 303, 4 993 304 et 4 993 039, du cadastre du Québec, le comité exécutif a recommandé au comité exécutif de mandater le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur pour l'élaboration d'un concept Ville-promoteur.

Le comité exécutif a accepté la proposition conjointe avec le promoteur pour le projet de développement des Jardins d'Angora phase II.

Une convention de développement fut signée.

Selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux. Le promoteur et la Ville de Terrebonne doivent signer une convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception).

Historique des décisions

24 avril 2012 / – CE-2012-484-DEC
Approbation du concept du projet les Jardins d'Angora phase I. Pour information, la partie de la phase 2 était en totalité en projet intégré.

11 février 2015 / – CE-2015-167-DEC
Mandat au génie afin d'obtenir une offre de services pour mettre à jour l'étude de circulation à la suite à l'ajout de logement.

16 décembre 2015 / – CE-2015-1575-DEC
Le comité exécutif mandate le CCDM à travailler avec le promoteur pour modifier le concept adopté en 2012 pour la phase II des Jardins d'Angora.

13 avril 2016 / – CE-2016-458-DEC
Approbation du projet de convention préalable aux travaux municipaux, phase de planification.

11 mai 2016 / – CE-2016-621-DEC
Autorisation pour la signature la convention préalable aux travaux municipaux, phase de planification.

12 mars 2018/ – CE-2018-226-DEC
Mandat aux Directions du génie et de l'environnement, des travaux publics et de l'urbanisme durable à analyser les problématiques soulevées en lien avec le stationnement de la phase 1, et que des solutions doivent être envisagées dans l'élaboration de la phase 2.

17 octobre 2018 / – CE-2018-1186-DEC
Mandat à la Direction des communications et des relations avec les citoyens à organiser une soirée d'information publique.

13 mars 2019 / – CE-2019-280-DEC
Mandat à la Direction générale à considérer le projet de prolongement de la bretelle de l'autoroute 640 dans l'analyse du prochain Programme triennal d'immobilisation (PTI).

22 avril 2020 / – CE-2020-373-DEC
Approbation du concept de développement de la phase II des Jardins d'angora (Résumé exécutif).

26 août 2020 / – CE-2020-827-DEC
Approbation de la convention de développement de la phase II des Jardins d'angora.

4 novembre 2020 / – CE-2020-1110-DEC
Mandat à la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et des affaires juridiques, à rédiger le projet de règlement.

13 janvier 2021 / – CE-2021-30-DEC
Autorisation pour cession et contribution pour fins de parc.

3 février 2021 / – CE-2021-122-DEC
Adoption du règlement numéro 1001-322 modifiant le règlement de zonage numéro 1001.

24 février 2021 / – CE-2021-157-DEC
Nomination de trois (3) voies de circulation situées dans la phase 2 du projet domiciliaire « Les Jardins d'Angora », par le comité de toponymes.

21 avril 2021 et le 28 avril ajournée au 3 mai 2021 / – CE-2021-413-DEC et 257-04-2021
Mandat pour établissement d'une entente de collaboration avec le MTQ dans le cadre du prolongement de la voie de desserte au kilomètre 41 de la 640. Répartition des coûts 1/3 Ville et 2/3 promoteur.

Description

Il est recommandé d'entériner le projet de convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) et d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention pour le projet de développement numéro D15-0230 des Jardins d'Angora phase II.

Justification

La résolution du comité exécutif portant le numéro CE-2016-458-DEC adoptée le 13 avril 2016 prévoit la signature par un promoteur d'une convention avec la Ville afin de permettre à celle-ci de mandater les professionnels pour l'élaboration d'un concept de développement Ville – Promoteur.

Puisque la Ville a pour mission de maintenir, coordonner et améliorer le développement sur son territoire, celle-ci désire s'assurer, dans la poursuite de cette mission, qu'elle favorise la réalisation d'infrastructures et d'équipements municipaux de qualité dans l'intérêt supérieur de la collectivité. Il est donc souhaitable d'éviter toute situation susceptible de mettre l'intérêt de la compagnie en conflit avec celui des résidents de la Ville de Terrebonne;

La Ville de Terrebonne a adhéré, par ses règlements 505-1 et 557, à des principes d'intégrité, de prudence dans la poursuite de l'intérêt public, de loyauté, de respect, de recherche de l'équité et d'honneur et elle désire, à ce titre, coordonner et superviser l'ensemble des services professionnels nécessaires à l'évaluation de l'opportunité d'autoriser certains travaux municipaux sur son territoire;

La Compagnie défrayera le coût des honoraires professionnels encourus pour la réalisation des plans et devis pour la conception des rues dans son projet.

Aspects financiers

Non applicable

Calendrier et étapes subséquentes

- Obtention de services professionnels pour plans, devis et surveillance;
- Octroi du mandat à la firme retenue;
- Réunion de démarrage;
- Préparation des plans et devis;
- Dépôt des demandes d'autorisation ministérielles;
- Appel d'offres pour les travaux;
- Protocole d'entente;
- Réalisation des travaux.

PIÈCES JOINTES

- Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase conception) et ses annexes, signée par le promoteur en date du 27 septembre 2021
- Validation juridique datée du 27 septembre 2021.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

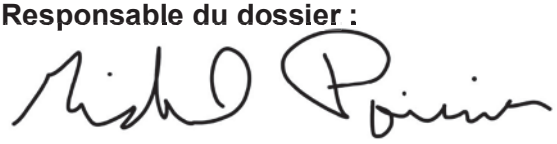

_____

Michel Poirier, coordonnateur
Direction générale

Date : Le 27 septembre 2021

Approbateur :

_____

Stéphane Larivée –
Directeur général par intérim,
Développement durable,
Direction générale

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1146-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage pour une série télévisée « *La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé* », une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre 2021 entre approximativement 13 h et 1 h, au bar Le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue dans le secteur La Plaine, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

7.4

Direction responsable :	Direction générale – Bureau de développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif :	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	n/a
Objet –	Autorisation d'une demande de tournage pour une série télévision La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé, une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre au bar le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le tournage pour une série télévision La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé, une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre au bar le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue entre approximativement 13 h à 1 h, tel que détaillé au sommaire décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.25 11:24:48 -04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée,
directeur général par intérim –
Développement durable
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale – Développement économique
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	n/a
Objet	Autorisation d'une demande de tournage pour une série télévision La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé, une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre au bar le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue.

CONTENU

Mise en contexte

Demande pour tourner une série télévisée La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé, une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre au bar le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue entre approximativement 13 h et 1 h.

Il s'agit d'une équipe de cent quarante (140) personnes.

Historique des décisions

n/a

Description

Il s'agit d'un tournage pour La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé, une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre au bar le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue

Demande de stationnement pour les véhicules techniques du 26 au 29 octobre sur les rues :

- Châtaignier, côté ouest entre Cannelier et Rodrigue
- Cannelier, côté sud de part et d'autre de Châtaignier.

Demande de blocage de rue par intermittence sur la rue Rodrigue entre les rues Arsenault et du Châtaignier mercredi 27 octobre entre 19 h et minuit.

En aucun temps, les rues ne seront obstruées pour donner accès aux véhicules d'urgence;

Le type et la nature du tournage ne nécessitant aucune intervention de la Ville de Terrebonne et tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

Le tout sera fait en respectant les règles d'hygiène sanitaire et de distanciation édictées par les autorités de la santé publique en période de pandémie;

La production s'engage à inscrire la Ville de Terrebonne dans le générique;

Aucun effet spécial pendant le tournage.

Aspects financiers

Frais de tournage – 250 $;
Stationnement sur rue – 15 x 2 jours – 900 $
Stationnement véhicule technique 4 x – 400 $;
Blocage de rue par intermittence 200 $;
Total : 1750 $.

Calendrier et étapes subséquentes

Tournage les 27 et 28 octobre 2021, entre 13 h et 1 h.

PIÈCES JOINTES

- Formulaire de demande de tournage;
- Certificat d'assurance;
- Détail de tarification;
- Lettre circulaire

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Kate Primeau
Date : 2021.10.25 09:54:46 -04'00'

_____ **Date : _____**

Kate Primeau, coordonnatrice
Bureau du développement économique –
Direction générale

Approbateur :

_____ **Date : _____**

Stéphane Larivée,
directeur général par intérim –
Développement durable
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1147-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de madame Lucie Boucher à titre de chef de section, géomatique, à la Direction des technologies de l'information, à compter du jeudi 28 octobre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Boucher soit fixé au 7e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	20 octobre 2021 *(Dossier reporté au comité du 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Nomination d'un chef de section géomatique poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des technologies de l'information.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine la nomination de madame Lucie Boucher à titre de chef de section géomatique à la Direction des technologies de l'information à compter du jeudi 21 octobre 2021, * selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Boucher est fixé au 7e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

** 28 octobre*

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2021.10.14 09:00:15 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	20 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Nomination d'un chef de section géomatique poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des technologies de l'information.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

En raison de nouveaux projets et d'une augmentation du nombre de ressources dans le secteur de la géomatique, la Direction des technologies de l'information a procédé à la création d'un poste de chef de section géomatique. Ainsi nous avons procédé à l'affichage interne et externe de ce poste dans cette Direction.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine la nomination de madame Lucie Boucher à titre de chef de section géomatique à la Direction des technologies de l'information à compter du jeudi 21 octobre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Bérubé est fixé au 7e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Une seule (1) personne a été rencontrée en entrevue par le comité de sélection formé de deux (2) représentants de la Direction des technologies de l'information et d'un représentant de la direction des ressources humaines. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent la nomination de madame Boucher pour combler le poste de chef de section géomatique. Madame occupe actuellement un poste de conseillère en géomatique et données de base à la Direction des technologies de l'information.

Aspects financiers
Poste budgétaire : 1-02-132-00-111
Calendrier et étapes subséquentes
La date d'entrée en fonction sera le 21 octobre 2021.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Isabelle Vaudry Signature numérique de Isabelle Vaudry Date : 2021.10.12 10:05:16 -04'00'

_____ **Date :** _____

Isabelle Vaudry, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand 2021.10.12 12:39:18 -04'00'

_____ **Date :** _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam Signature numérique de Hélène Akzam Date : 2021.10.12 13:22:05 -04'00'

_____ **Date :** _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Signature numérique de Remi Asselin Date : 2021.10.12 13:29:33 -04'00'

_____ **Date :** _____

Rémi Asselin, Directeur
Direction des technologies de l'information

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1148-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de la police, du rapport annuel des activités du Service de police de la Ville de Terrebonne pour l'année 2020, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

11.1

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif */ Conseil municipal*
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	*29 novembre 2021*
Objet	Dépôt du rapport annuel de la direction de la police pour l'année 2020

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter le dépôt, par la Direction de la police, du rapport annuel des activités du service pour l'année 2020.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2021.10.14 08:50:39 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du rapport annuel de la direction de la police pour l'année 2020

CONTENU

Mise en contexte

C'est avec grande fierté que la direction de la police présente le rapport d'activité 2020 du Service de police. Ce document démontre clairement l'engagement ferme de l'ensemble des employés à maintenir des standards élevés de services à sa communauté.

Historique des décisions

Description

À la lecture des pages qui suivent, vous pourrez constater les nombreuses activités et réalisations du Service, le tout réalisé dans un souci constant d'efficacité et d'efficience dans le plus grand respect des budgets alloués à l'organisation. Pour y parvenir, le Service doit compter sur la collaboration de différents partenaires, l'appui continuel des conseils et directions générales des villes de Terrebonne, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines, de même que sur le dévouement et le professionnalisme au quotidien de l'ensemble de son équipe, et ce, dans un contexte pénible généré par la pandémie.

PIÈCES JOINTES

- **Rapport annuel 2020**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Date :** _____
Nom, poste
Direction

Endosseur :

_____ **Date :** _____
Nom, chef de division
Direction

Approbateur :

Signature numérique de Marc Brisson
Date : 2021.10.14 07:47:48 -04'00'

_____ **Date :** _____
Nom, directeur/directrice
Direction

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1149-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et la ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention au Service de police de la Ville de Terrebonne, au cours des exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, afin de soutenir la mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes en matière de violence conjugale, d'une durée de trois (3) ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2024, et renouvelable pour deux (2) années supplémentaires.

QUE le directeur de la Direction de la police soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

11.2

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE TERREBONNE, AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE INTERMUNICIPAL DE TERREBONNE / SAINTE-ANNE-DES-PLAINES / BOIS-DES-FILION AFIN DE SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et le ministère de la sécurité publique pour l'octroi d'une subvention afin de soutenir la mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes en matière de violence conjugale d'une durée de 3 années puis renouvelable pour 2 années supplémentaires, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2024.

D'autoriser le directeur de la direction de la police à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2021.10.14 08:55:59 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE TERREBONNE, AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE INTERMUNICIPAL DE TERREBONNE / SAINTE-ANNE-DES-PLAINES / BOIS-DES-FILION AFIN DE SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

CONTENU

Mise en contexte

Le gouvernement s'est engagé à investir 27 000 000 $ sur cinq ans pour mettre en place des actions prioritaires pour prévenir les féminicides en contexte conjugal.
Le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre des actions prioritaires pour prévenir les féminicides en contexte conjugal, doit ajouter des effectifs en violence conjugale au sein des corps de police et des services correctionnels.
La VILLE DE TERREBONNE souhaite participer à ces actions en déployant, au sein de son corps de police, le Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion, deux agents de liaison en matière de violence conjugale dans le cadre de son programme d'aide aux victimes.

Historique des décisions

Description

Les ressources déployées sont des agents patrouilleurs qui sont assignées à la prise en charge des dossiers de violence conjugale pour assurer un suivi aux victimes et les références requises le cas échéant et un suivi des conditions de libération des agresseurs, développer des partenariats avec les organismes clés dans la chaine de traitement des dossiers de violence conjugale et de diffuser de la formation continue aux effectifs policiers en matière de violence conjugale.

Justification

Le nombre important d'appels pour violence conjugale (environ 425 annuellement), l'importance de briser le cycle de violence pour éviter des conséquences tragiques aux victimes, le financement mis en place par le gouvernement et le programme d'agent de liaison en matière de violence conjugale monté par deux agentes du service de police sont les éléments clés menant à cette entente.

Aspects financiers

Le financement de ce projet est assumé, en partie, par le Ministère de la Sécurité Publique jusqu'à concurrence de la subvention maximale accordée de 377 000 $ répartie comme suit :

1er avril 2021 au 31 mars 2022	87 700 $	dans les faits le projet a commencé au 1er juillet
2022-2023	145 000 $	
2023-2024	145 000 $	

Les dépenses de ce projet sont principalement le salaire et les avantages sociaux des deux agents de liaison en violence conjugale.

1er juillet au 31 décembre 2021	117 300 $
2022	285 572 $
2023	291 310 $
2024	74 472 $

Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

- Entente à signer

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Nom, poste** **Direction**	**Date :** _____
Endosseur : _____ **Nom, chef de division** **Direction**	**Date :** _____
Approbateur : 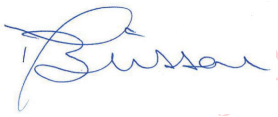 Signature numérique de Marc Brisson Date : 2021.10.14 07:23:06 -04'00' _____ **Nom, directeur/directrice** **Direction**	**Date :** _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1150-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le Service de sécurité incendie de Terrebonne afin d'offrir la présence d'un camion incendie, pour une durée d'une (1) heure au printemps 2022, sur le territoire de la Ville, dans le cadre d'un prix lors d'un encan pour le Gala des petits bedons au profit de la Fondation du CHU Sainte-Justine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

12.1

Direction responsable	Incendie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Soutien à La Fondation du CHU Sainte-Justine

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le service de sécurité incendie d'offrir la présence d'un camion incendie pendant une heure, sur le territoire de Terrebonne dans le cadre d'un prix lors d'un encan dans le cadre du Gala des petits Bedons au profit de la Fondation du CHU Sainte-Justine

Signataire :

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Incendie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Soutien à La Fondation du CHU Sainte-Justine

CONTENU

Mise en contexte

Le CHU Sainte-Justine a approché le service de sécurité incendie de Terrebonne dans le cadre de son GALA DES PETITSBEDONS au profit de la Fondation CHU Sainte-Justine. Les fonds serviront à financer la création d'une banque de données et de tissus biologiques en gastroentérologie, hépatologie et nutrition.

Cette soirée virtuelle sera animée par nul autre que Mme Karine Vanasse le jeudi soir 18 novembre 2021.

Un encan en ligne d'articles et d'expériences UNIQUES débutera quelques jours avant l'événement pour se terminer lors de la soirée.

Historique des décisions

Description

LE CHU SAINTE-JUSTINE

CHEF DE FILE EN RECHERCHE PÉDIATRIQUE

Plus important centre hospitalier mère-enfant au Canada, le CHU Sainte-Justine est un leader mondial de la recherche pédiatrique. Chaque année, ses équipes de pointe accueillent près de 10 000 enfants en salle d'opération et des milliers d'autres suivis pour des maladies rares et des malformations, des cancers et des réadaptations, des allergies et des intolérances, des naissances prématurées et à haut risque, etc. En provenance des quatre coins du Québec, un enfant sur deux y est transféré pour des soins spécialisés.

Cela est rendu possible grâce à la collaboration étroite qui existe à Sainte- Justine entre les familles, les équipes soignantes, les chercheurs et les donateurs.

Comptant parmi les meilleurs au monde, nos chercheurs poussent toujours plus loin la compréhension, la détection rapide et le traitement des maladies infantiles de notre temps. Conformément à la mission de Sainte- Justine, cette recherche de haut niveau se veut à la fois humaine et personnalisée. Humaine, parce qu'elle est faite pour offrir aux familles québécoises la meilleure qualité de vie possible pendant et après le passage en milieu hospitalier. Personnalisée, parce que la recherche se mène au chevet de l'enfant, à partir de ses caractéristiques spécifiques.

Justification

Le service de sécurité incendie contribue régulier au niveau communautaire par sa présence, de plus cette activité correspond à un élément de sa mission d'éduquer et sensibiliser les citoyens aux enjeux relatifs à la sécurité incendie et à la sécurité civile.

Dans le cadre de cette demande le service de sécurité incendie offrira la présence d'un camion incendie pendant une heure, sur le territoire de Terrebonne dans le cadre d'un prix lors d'un encan dans le cadre du Gala des petits Bedons au profit de la Fondation du CHU Sainte-Justine.

Cette contribution en temps aidera la Fondation du CHU Sainte-Justine dans le cadre de son encan, en plus de nous permettre une activité de sensibilisation.

Aspects financiers

Aucun coût supplémentaire.

Calendrier et étapes subséquentes

- L'activité prévue dans le cadre de l'encan aura lieu au printemps 2022

PIÈCES JOINTES

- Plan de commandite du CHU Sainte-Justine

SIGNATURES

Approbateur :

Signature numérique de
Dufresne Sylvain
Date : 2021.10.20 13:29:28 -04'00'

Date : _____

Sylvain Dufresne, directeur incendie
Direction incendie

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1151-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'adhésion au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les carburants en vrac pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025.

QUE le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger les contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale soit confié à l'UMQ.

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans, plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

QUE le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision au nom la Ville de Terrebonne soit confié à l'UMQ.

QUE la Direction des travaux publics s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont la Ville de Terrebonne prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale.

QU'il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 $ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 $ par litre acheté aux non-membres de l'UMQ; et

- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 $.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ au plus tard le 14 novembre 2021 (selon l'échéancier fixé et diffusé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.1

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour les carburants en vrac (Appel d'offres #CAR-2022) – Contrat de 3 ans débutant le 1er avril 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que la Ville de Terrebonne adhère au regroupement d'achat de l'UMQ pour les carburants en vrac pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;

Que la Ville de Terrebonne confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger les contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Ville de Terrebonne confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Ville de Terrebonne s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de Terrebonne s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 $ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 $ par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 $.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au plus tard le 14 novembre 2021(selon l'échéancier fixé et diffusé).

Signataire :
Stephane Larivee
2021.10.21 08:00:16
-04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour les carburants en vrac (Appel d'offres #CAR-2022) – Contrat de 3 ans débutant le 1er avril 2022.

CONTENU

Mise en contexte

L'Union des Municipalités du Québec (UMQ) invite toutes les municipalités québécoises, qu'elles soient membres ou non membres de l'UMQ, à joindre son regroupement d'achats pour les carburants en vrac et à profiter de tous les avantages s'y rattachant. Le regroupement d'achats de l'UMQ est le plus important dans ce domaine au Québec avec ses 115 participants totalisant des achats annuels d'environ 35 millions de litres.

À titre de considérations, il y a lieu de mentionner que la ville de Terrebonne pourra bénéficier, entres autres, des avantages suivants :

- La prise en charge complète du processus d'appel d'offres par l'UMQ et l'opportunité de bénéficier d'un plus grand pouvoir d'achat que si elle procédait seule;
- Tous les participants d'une même région paient le même prix;
- Les plus petits utilisateurs bénéficient directement du pouvoir d'achats des plus grands consommateurs;
- Le nombre de participants et le volume total consommé dans une région a donc un impact direct sur les prix;
- Indexation quotidienne basée sur des indices de référence neutre, assurant une protection contre les variations artificielles de la concurrence et la collusion sur les marchés locaux;
- Pour le prochain appel d'offres de ce regroupement, l'UMQ maintient son actuelle politique de frais de gestion basée sur la consommation réelle en litres et aux mêmes taux avantageux.

.

À noter que l'adhésion suggérée au regroupement d'achats pour les carburants en vrac sera confirmée seulement par la transmission des documents exigibles (fiche d'inscription pour **le 8 novembre 2021et** la résolution conforme selon le modèle fourni par l'UMQ pour **le 14 novembre 2021**).

Historique des décisions

Adhésion au même regroupement pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 : résolution CE-2018-1244-DEC

Adhésion au même regroupement pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 : résolution CE-2015-1343-DEC

Description

Aucune démarche actuelle ou à venir avec la division des approvisionnements compte tenu que tout le processus d'appel d'offres sera pris en charge par l'UMQ.

Justification

N/A

Aspects financiers

Frais de gestion estimés à +/- 5 200$ par année et prévus au budget de fonctionnement 2022 par la direction des Travaux publics.

Calendrier et étapes subséquentes

Comité exécutif – Séance du 27 octobre 2021

PIÈCES JOINTES

- Fiche d'inscription de l'UMQ
- ~~Modèle de résolution pour une adhésion sur trois (3) ans~~

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Jacques Bonin

_____ **Date 14 octobre 2021**

Jacques Bonin, chef division administration et budget
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Steve Barkley
Date : 2021.10.18 09:12:57 -04'00'

_____ **Date :** _____

Steve Barkley, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur : Hafid Ouali

Signature numérique de Hafid Ouali
Date : 2021.10.18 09:38:21 -04'00'

_____ **Date :** _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1152-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 727 561,80 $, taxes incluses, pour une commande en lien avec l'adhésion au regroupement d'achat de sel de déglaçage avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la saison hivernale 2021-2022 et de tenir compte de l'adjudication, par le comité exécutif de l'UMQ, à la société **COMPASS MINERALS CANADA CORP.**, qui s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme pour le territoire englobant la Ville de Terrebonne.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.2

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 octobre 2021 *(Dossier déplacé au comité du 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	Autorisation de la dépense au montant de 727 561,80$ (taxes incluses) suite à l'octroi du contrat de fourniture de sel de déglaçage par l'UMQ en lien avec le regroupement d'achat auquel la Ville de Terrebonne a adhéré.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la dépense au montant de 727 561,80$ (taxes incluses) en lien avec l'adhésion au regroupement d'achat de sel de déglaçage avec l'UMQ pour la saison hivernale 2021-22 et de tenir compte de l'adjudication, par le comité exécutif de l'UMQ, à la société COMPASS MINERALS CANADA CORP., qui s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme pour le territoire englobant la Ville de Terrebonne.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.13 14:47:42 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	29 novembre 2021
Objet	Autorisation de la dépense au montant de 727 561,80$ (taxes incluses) suite à l'octroi du contrat de fourniture de sel de déglaçage par l'UMQ en lien avec le regroupement d'achat auquel la Ville de Terrebonne a adhéré.

CONTENU

Mise en contexte

Suite à une invitation adressée à la Ville de Terrebonne par l'UMQ de joindre son regroupement d'achat pour le sel de déglaçage pour les quatre (4) prochaines années, débutant par la saison hivernale 2021-22, le comité exécutif de la Ville officialisait son adhésion via la résolution CE-2021-358-DEC datée du 8 avril dernier.

Le 18 juin 2021, au terme de son processus d'appel d'offres, le comité exécutif de l'UMQ confirmait et informait la Ville de Terrebonne des résultats de l'adjudication du contrat de sel de déglaçage pour le territoire « F » Lanaudière, englobant la Ville de Terrebonne.

Le fournisseur Compass Minerals Canada Corp. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 79,10$ la tonne (taxes en sus) incluant le transport.

La Ville de Terrebonne a indiqué à sa fiche d'inscription, fournie à l'UMQ au moment d'adhéré, un volume estimé de 8 000 tonnes pour ses besoins et ceux des entrepreneurs en déneigement desservant la Ville.

Selon ces informations obtenues, si on les combine nous obtenons une dépense totale de 727 561,80$ (taxes incluses) laquelle toutefois sera imputée en partie à l'année financière 2021 via les quantités à prévoir pour les mois de novembre et de décembre et l'autre partie à l'année financière 2022.

Historique des décisions

- Adhésion au regroupement d'achat de sel de déglaçage de l'UMQ saison 2021-22 et pour les trois (3) années subséquentes : résolution CE-2021-358-DEC

Description

Aucune démarche actuelle ou à venir avec la division des approvisionnements compte tenu que tout le processus d'appel d'offres a été réalisé par l'UMQ.

Justification

N/A

Aspects financiers

Voir Fiche financière annexée.

Calendrier et étapes subséquentes

Comité exécutif – Séance du 13 octobre 2021
Conseil municipal – Séance du 29 novembre ou avant.

PIÈCES JOINTES

- Correspondance de l'UMQ pour divulgation des résultats suite au processus d'appel d'offres.
- Fiche financière pour la portion de dépense imputables à l'année 2021 et 2022

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Jacques Bonin

_____ **Date :** _____

Jacques Bonin, chef division adm et contrôle budgétaire
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Steve Barkley
Date : 2021.10.05 14:47:00 -04'00'

_____ **Date :** _____

Steve Barkley, directeur adjoint

Direction des travaux publics

Approbateur : Hafid Ouali

Signature numérique de Hafid Ouali
Date : 2021.10.06 10:58:18 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1153-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **ÉQUIPEMENTS ST-GERMAIN INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-9076 pour la location d'une niveleuse sans opérateur, pour une durée de trois (3) ans pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, pour une somme de 189 915,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.4

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA21-9076 à la société Équipements St-Germain inc., pour la location d'une niveleuse sans opérateur, pour une durée de trois (3) ans, pour une dépense de 189 915,98$ (t.t.c).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder contrat SA21-9076 à la société Équipements St-Germain inc., pour la location d'une niveleuse sans opérateur, pour une durée de trois (3) ans, pour une dépense de 189 915,98$ (t.t.c).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : 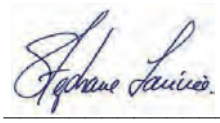
Stephane Larivee
2021.10.21 22:39:39
-04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA21-9076 à la société Équipements St-Germain inc., pour la location d'une niveleuse sans opérateur, pour une durée de trois (3) ans, pour une dépense de 189 915,98$ (t.t.c).

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la direction des travaux publics doit utiliser une niveleuse principalement pour effectuer des opérations de déneigement, de déglaçage et de chargement de la neige sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Historique des décisions

17-08-2020 – Approbation de la Direction générale
Octroi du contrat SA20-9058 pour la location d'une niveleuse, saison 2020-2021.

Description

L'appel d'offres SA21-9076 a été publié via le système électronique d'appel d'offre du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 11 août 2021. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 8 septembre 2021 et 1 seule soumission a été reçue.

Le présent contrat est d'une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Équipements St-Germain	189 915,98 $	0	189 915,98 $
		0	- $
Dernière estimation réalisée ($)	172 462,50 $	0	172 462,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			17 453,48 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			10%

Aspects financiers

Montant du déboursé : 189 915,98 $ $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700$ et plus)

Année : 2021 Code budgétaire : 33000.2516 Montant prévu au budget : 240 672,89 $

Durée du contrat : 3 ans

Année 1 : 17 586,21 $ (taxes incluses)

Autres années : 172 329,77 $ (taxes incluses)

Total : 189 915,98 $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : _____ Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : ____ Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____ $ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ _____ $

☐ Autres : _____ _____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☒ No : 2021-0213 dépense de fonctionnement de plus de 105 700$

☐ No : dépense d'investissement de plus de 0 $

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-21-9076) :
  - Fiche d'appel d'offre & estimation initiale
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission
  - Documents administratifs
- Approbation de la Direction générale du 17-08-2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Sébastien Beaudry

Signature numérique de Sébastien Beaudry
Date : 2021.10.20 10:56:44 -04'00'

Date : _____

Sébastien Beaudry, chef de section
Achats et inventaires
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Steve Barkley
Date : 2021.10.20 12:25:36 -04'00'

_____ **Date :** _____

Steve Barkley, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid Ouali
Signature numérique de Hafid Ouali
Date : 2021.10.20 14:23:29 -04'00'

_____ **Date :** _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1154-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la firme Rousseau Lefebvre de déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le mandat d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations sans moteur dans le secteur prairie du parc de conservation du ruisseau de Feu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.1

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	20 octobre 2021 *(Dossier déplacé au comité du 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autoriser Rousseau-Lefebvre à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, des demandes d'autorisations auprès des instances provinciales en environnement pour le projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations sans moteur dans le secteur prairie du Parc de conservation du ruisseau de Feu. (N.D. :Themes\93_ENV\04_Biodiversite\05_Parc\Ruisseau de feu\Prairie\rampe RDF)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la firme Rousseau-Lefebvre à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le mandat d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations sans moteur dans le secteur prairie du Parc de conservation du ruisseau de Feu.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.13 14:45:48 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	20 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autoriser Rousseau-Lefebvre à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, des demandes d'autorisations auprès des instances provinciales en environnement pour le projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations sans moteur dans le secteur prairie du Parc de conservation du ruisseau de Feu. (N.D. :Themes\93_ENV\04_Biodiversite\05_Parc\Ruisseau de feu\Prairie\rampe RDF)

CONTENU

Mise en contexte

Étant donné que l'accessibilité à la rivière des Mille-Îles/des Prairies est un enjeu majeur reconnu pour la population terrebonnienne, et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et considérant le besoin exprimé par ces derniers de pouvoir utiliser une rampe de mise à l'eau pour embarcation légère sans moteur dans l'Est, la Direction du génie et de l'environnement a fait faire une étude de faisabilité portant sur les opportunités et les coûts relatifs à l'implantation d'une rampe de mise à l'eau dans le secteur prairie du Parc de conservation du ruisseau de Feu de la Ville de Terrebonne, tout en minimisant les impacts sur les résidents habitant à proximité ainsi que sur l'environnement. La mise en valeur du ruisseau de Feu à des fins d'aménagement faunique est l'aboutissement d'une longue démarche amorcée en 1982 dans le cadre du projet d'aménagement de l'archipel de Montréal, dont la partie faunique a été élaborée par des biologistes du gouvernement du Québec et de Canards Illimités Canada. Le plan de conservation, signé en 2010, s'inscrit dans une démarche de restauration d'un habitat faunique en rive de la rivière des Prairies/Mille-Îles. La mise en valeur du territoire favorise l'utilisation du site en harmonie avec l'intégrité écologique du milieu.

Historique des décisions

S.O.

Description

La firme Rousseau-Lefebvre a été mandatée au printemps 2020 pour réaliser l'étude de faisabilité, de soumettre des plans concepts, et des plans et devis selon le concept retenu. Étant donné que le site est situé en plaine inondable, en milieux humides et dans le littoral de la rivière des Mille-Îles, plusieurs autorisations provinciales sont nécessaires.

Justification

Selon les Lois provinciales et règlements en vigueur, l'obtention préalable des autorisations suivantes est nécessaire à l'aménagement du projet :

- Demande conjointe d'autorisation en vertu des art. 22.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement et 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- Demande d'autorisation d'occupation du domaine hydrique (quai de plus de 20 m^2 dans un plan d'eau/cours d'eau du domaine hydrique de l'État).

Aspects financiers

Montant du déboursé : _____ $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700$ et plus)

Année : 2021 Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ $

Durée du contrat : _____

Année 1 : _____ $ (taxes incluses)

Autres années : _____ $ (taxes incluses)

Total : _____ $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 10160 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 793 Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____ $ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ _____ $

☐ Autres : _____ _____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700$

☐ No : _____ dépense d'investissement de plus de 0 $

PVI : Un certificat de crédit est requis lorsqu'une dépense d'opération excède le seuil de 105 700 $.
Pour les dépenses d'investissement, un certificat est requis afin de permettre d'inclure cette dépense à notre auxiliaire des immobilisations.

Calendrier et étapes subséquentes

- Dépôt des demandes d'autorisations;
- Appel d'offres pour réalisation;
- Travaux prévus été 2022.

PIÈCES JOINTES

S.O.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mahotia Gauthier
2021.10.04
10:15:32 -04'00'

Date : _____

Mahotia Gauthier, coordonnatrice biodiversité et changements climatiques
Direction du génie et de l' environnement

Endosseur :

Signature numérique de
Elyse Grondin-de Courval
Date : 2021.10.04
10:50:12 -04'00'

Date : _____

Élyse Grondin-De Courval, directrice
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :

Signature numérique de
Elyse Grondin-de Courval
Date : 2021.10.04
10:50:40 -04'00'

Date : _____

Élyse Grondin-De Courval, directrice
Direction du génie et de l'environnement

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1155-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Ville de Terrebonne, dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue (Hubert-Aquin) dans le secteur Urbanova, à prendre les engagements suivants :

- À entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus aux plans et devis de la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et tenir un registre d'exploitation et d'entretien à cet effet; et
- À prendre possession des infrastructures réalisées dans le cadre des travaux visés par cette même demande, avant qu'elles ne soient exploitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.3

Direction responsable	Direction du génie et environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Engager la Ville de Terrebonne à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à prendre possession des infrastructures réalisées qui sont visées par la présente demande d'autorisation au MELCC. Rue Hubert-Aquin – secteur Urbanova (projet Gab & Charplexe Inc) (N.D. Projet : 08-21-002)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'engager la Ville de Terrebonne à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus aux plans et devis de la demande d'autorisation au MELCC et tenir un registre d'exploitation et d'entretien à cet effet.

D'engager la Ville de Terrebonne à prendre possession des infrastructures réalisées dans le cadre des travaux visés par la présente demande d'autorisation, avant qu'elles ne soient exploitées.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.25 16:28:51 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie et environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021 (addenda)
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Engager la Ville de Terrebonne à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à prendre possession des infrastructures réalisées qui sont visées par la présente demande d'autorisation au MELCC. Rue Hubert-Aquin – secteur Urbanova (projet Gab & Charplexe Inc) (N.D. Projet : 08-21-002)

CONTENU

Mise en contexte

Depuis plusieurs années, la Ville de Terrebonne a entrepris la réalisation de l'un des plus vastes projets de développement écoresponsable au Canada, Urbanova. Ce projet est situé dans le secteur de la Côte de Terrebonne, entre l'autoroute 640 et la Rivière des Mille-Îles. Urbanova comprend plusieurs secteurs à développer qui sont identifiés comme étant des « plans d'aménagement transect », communément appelé PAT.

Pour le présent projet, il est requis de procéder à une demande d'autorisation au MELCC en vertu du 3e paragraphe de l'article 22 de la LQE pour la construction la nouvelle rue Hubert-Aquin dans le secteur identifié comme étant le PAT-1. Plus précisément, les travaux auront lieu sur le lot 5 753 864 situé entre la rue Marcel-De la Sablonnière et le Corridor de biodiversité.

La demande d'autorisation est préparée par le consultant du projet, EFEL Experts-Conseil, et elle est déposée pour et au nom du Promoteur, Gab & Charplexe inc.

Historique des décisions

16 juin 2021 – CE-2021-671-DEC
Le comité exécutif autorise le président ou le vice-président et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'Addenda à la convention préalable à la réalisation des travaux (phase conception).

14 décembre 2020 – 666-12-2020
Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne conclut les ententes-cadres pour les services professionnels en génie et en aménagement paysager pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que des services durant la construction pour divers projets d'infrastructures municipales sur l'ensemble du territoire avec les firmes Efel Experts-Conseils inc. (contrat nº 1), IGF Axium inc. (contrat nº 2) et FNX-Innov inc. (contrat nº 3) pour des montants maximaux respectifs de 1 012 193,91 $, 771 493,75 $ et 505 683,05 $ (taxes incluses).

11 novembre 2020 – CE-2020-1129-DEC
Le comité exécutif autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention préalable à la réalisation des travaux (phase conception).

12 août 2020 – CE-2020-775-DEC
Le comité exécutif autorise le projet de Gab & Charplexe inc.

6 juin 2018 – CE-2018-655-DEC
Le comité de coordination au développement municipal (CCDM) est mandaté pour travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le développement du lot 5 753 864 du cadastre du Québec situé sur la rue Marcel-De La Sablonnière, dans le secteur Urbanova.

Description

Le dossier sommaire concerne les engagements à prendre de la Ville en lien avec la demande d'autorisation au MELCC pour et au nom du promoteur, Gab & Charplexe inc., pour le projet de construction de la nouvelle rue Hubert-Aquin. Plus précisément, la Ville doit s'engager à :

- entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus aux plans et devis de la demande d'autorisation au MELCC et tenir un registre d'exploitation et d'entretien à cet effet;
- prendre possession des infrastructures réalisées dans le cadre des travaux visés par la présente demande d'autorisation, avant qu'elles ne soient exploitées.

Justification

Afin de bien documenter les engagements de la Ville et par souci de soutien envers la direction concernée, chaque demande déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est accompagnée par une résolution municipale.

Aspects financiers

Les frais liés à cette demande par le consultant seront payés par le promoteur du projet.
Le Promoteur a déposé des sommes lors de la signature de la convention.

Calendrier et étapes subséquentes

- Dépôt de la demande d'autorisation au MELCC
- Finalisation des plans et devis
- Protocole d'Entente
- Travaux

PIÈCES JOINTES

- N/A

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de
Laurent St-Germain, ing.
Date : 2021.10.25
14:55:41 -04'00'

Laurent St-Germain, ing.,
M. Ing., Associé écologique LEED
Ingénieur – Infrastructures municipales
Direction du génie et environnement

Date : _____

Endosseur :

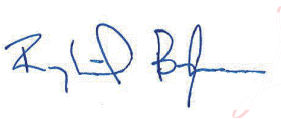

Signature numérique de
Raphaël Beauséjour
Date : 2021.10.25 15:17:13
-04'00'

Raphaël Beauséjour, ing.,
Chef de division infrastructure
Direction du génie et environnement

Date : _____

Approbateur :

Signature numérique de
Elyse Grondin-de Courval
Date : 2021.10.25 15:32:22
-04'00'

Élyse Grondin-de Courval, ing.,
Directrice
Direction du génie et environnement

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1156-DEC

RÉSOLUTION AMENDÉE PAR CE-2021-1236-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'adhésion au regroupement des villes de la Couronne Nord dans le but d'accomplir en commun les demandes de soumissions pour la publication et l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024, avec possibilité de prolongation.

QUE la Ville de Terrebonne collabore avec la Ville de Mascouche au processus d'appel d'offres public et lui confie la responsabilité du processus menant à l'adjudication desdits contrats, en son nom et celui des autres municipalités intéressées.

QUE les coûts soient partagés de façon égale entre chacune des municipalités participantes pour l'embauche d'une firme par la Ville de Mascouche pour la préparation des devis d'appel d'offres public, en excluant toutes contributions financières ou rétributions entre les parties pour services administratifs rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.4

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021 (addenda)
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Adhésion au regroupement pour l'élaboration et la publication d'appel d'offres public pour le tri et le conditionnement des matières recyclables du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024. (N/D : 93-02-02)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adhérer au regroupement des villes de la Couronne Nord dans le but d'accomplir en commun les demandes de soumissions pour la publication et l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024 avec possibilité de prolongation.

De collaborer avec la Ville de Mascouche au processus d'appel d'offres public mais de lui confier la responsabilité du processus d'appel d'offres public menant à l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024 avec possibilité de prolongation.

De partager de façon égale les coûts entre chacune des municipalités participantes pour l'embauche d'une firme par la Ville de Mascouche pour la préparation des devis d'appel d'offres public, en excluant toutes contributions financières ou rétributions entre les parties pour services administratifs rendus.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.25 13:13:13 -04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée
Directeur général adjoint, Développement durable

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021 (addenda)
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Adhésion au regroupement pour l'élaboration et la publication d'appel d'offres public pour le tri et le conditionnement des matières recyclables du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024. (N/D : 93-02-02)

CONTENU

Mise en contexte

Le tri et conditionnement des matières recyclables sur la Couronne Nord est principalement réalisé par l'organisme à but non lucratif (OSBL) TRICENTRIS par le biais d'un protocole d'entente. Les villes membres de TRICENTRIS doivent renouveler leurs contrats de tri et de conditionnement des matières recyclables le 14 avril 2022.

En octobre 2019, un jugement de la Cour supérieure ne permet plus aux villes de signer un protocole d'entente de gré à gré avec TRICENTRIS sans passer par un processus d'appel d'offres public. En novembre 2020, la Ville de Terrebonne adresse une demande de dispense au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour assurer une continuité du service jusqu'à la fin 2024, puisqu'en raison de la Loi 65, adoptée le 13 mars 2021, les villes ne seront plus responsables d'octroyer les contrats de tri et conditionnement à compter de 2025. Le 20 juillet 2021, le ministère nous a fait parvenir une lettre de refus de la demande de dispense. Nous devons donc entamer un processus d'appel d'offres public.

Les villes de la Couronne Nord de Montréal ont des besoins et offrent des services similaires en termes de collecte, de tri et de conditionnement des matières recyclables municipales et possèdent des avantages financiers et techniques à procéder à des appels d'offres regroupés pour la fourniture de ces services.

La Ville de Mascouche a initié l'appel d'un regroupement des villes de la Couronne Nord et plusieurs ont signifié leur intérêt dont les villes de Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines, Mirabel, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Saint-Colomban, Rosemère, Lorraine et Saint-Eustache.

Les villes de Mascouche et de Terrebonne souhaitent collaborer à la rédaction des cahiers des charges générales et spéciales ainsi qu'à la préparation des bordereaux pour l'adjudication d'un contrat à un professionnel mais la Ville de

Terrebonne confie à la Ville de Mascouche la responsabilité du processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats de tri et de conditionnement des matières recyclables du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 avec possibilité de prolongation si la période transitoire est prolongée, comprenant notamment la publication de l'appel d'offres public, de son suivi et de l'évaluation des soumissionnaires.

À noter qu'un autre dossier « Sommaire décisionnel » sera déposé, afin de faire autoriser le contrat, lorsque le processus d'appel d'offres public aura été complété par la Ville de Mascouche et que nous connaîtrons les résultats et l'adjudicataire de ce contrat pour la Ville de Terrebonne.

Historique des décisions

- 20 juillet 2021 : Lettre de refus du ministère pour la demande de dispense.
- 12 novembre 2020 : Lettre de la Ville de Terrebonne adressée au MAMH pour une demande de dispense.
- 7 octobre 2019 : Jugement de la Cour supérieure.

Description

Aucune démarche actuelle ou à venir n'est requise avec la division des approvisionnements étant donné que tout le processus d'appel d'offres sera pris en charge par la Ville de Mascouche.

Les principaux sujets techniques à évaluer :

- Un mécanisme permettant un partage des coûts / bénéfices entre les villes et l'adjudicataire en lien avec les conditions du marché.
- Un mécanisme permettant d'ajuster les prix soumis en fonction de la distance du centre de tri et de conditionnement versus le centre (hôtel de ville) de chacune des villes participantes.
- Un contrat du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 avec une clause de renouvellement possible au-delà du 31 décembre 2024 si la période transitoire est prolongée.
- Un prix à la tonne pour chaque ville.
- Des clauses techniques communes pour le tri et conditionnement pour l'ensemble des villes participantes, basées sur les services actuellement offerts par notre fournisseur commun.

Dans le cadre de l'appel d'offres public, il y aura un bordereau distinct pour chaque ville. Chaque ville est donc responsable de réaliser les estimations du tonnage des matières et des coûts qui s'imposent. Bien qu'il s'agisse d'un appel d'offres conjoint, les villes adjugeront de façon distincte, par le biais de leur conseil municipal, chacune des parties du contrat les concernant. Les résolutions d'adjudication jumelées avec les documents d'appel d'offres formeront les contrats distincts. L'administration et le suivi de chaque contrat, ainsi que les responsabilités inhérentes, relèveront de façon indépendante à chacune des villes. Les villes s'engagent à respecter les termes et conditions des contrats comme si elles avaient contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Justification

N/A

Aspects financiers

Calendrier et étapes subséquentes

- 27 octobre 2021 : Séance du comité exécutif.
- 10 décembre 2021 : Les villes qui désirent se joindre doivent confirmer leur participation par **résolution. Ils doivent identifier leur tonnage de matières recyclables à traiter.**
- 31 décembre 2021 : Révision du devis préliminaire par les villes. Finalisation du devis avec insertion **du tonnage de chaque ville.**
- 13 janvier 2022 : Publication de l'appel d'offres sur SE@O.
- 3 février 2022 : Ouverture publique des soumissions.
- Février à mars 2022 : Les villes entérineront individuellement leur contrat par résolution de leur conseil **respectif.**
- Avril 2022 : Début des contrats. Les contrats seront gérés individuellement par chacune des **villes.**

PIÈCES JOINTES

- Jugement de la Cour supérieure datée du 7 octobre 2019.
- Lettre de la Ville de Terrebonne datée du 12 novembre 2020 adressée au MAMH pour une demande de dispense.
- Lettre de refus du MAMH datée du 20 juillet 2021 pour la demande de dispense.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Geneviève Rivard
Date : 2021.10.22 12:43:10 -04'00'

_____ **Date :** _____

Geneviève Rivard, Coordonnatrice, qualité des milieux de vie
Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :

Signature numérique de Elyse Grondin-de Courval
Date : 2021.10.22 12:49:46 -04'00'

_____ **Date :** _____

Élyse Grondin-de Courval, Directrice
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :

Signature numérique de
Elyse Grondin-de Courval
Date : 2021.10.22
12:50:03 -04'00'

_____

Élyse Grondin-de Courval, Directrice
Direction du génie et de l'environnement

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1157-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 252 715,72 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA20-3037 octroyé à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.** pour la réfection du poste de pompage Durocher, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 016 142,28 $, taxes incluses, plus des frais de contingences de 152 421,34 $, taxes incluses, pour un total de 1 421 279,34 $, taxes incluses.

QU'une dépense de 70 000,00 $, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.5

Direction responsable	Direction du génie et environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021 (addenda)
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Travaux supplémentaires pour le poste de pompage Durocher (N.D. Projet : 07-20-002)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 252 715,72 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA20-3037 octroyé à Nordmec Construction inc. pour la réfection du poste de pompage Durocher, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 016 142,28 $, taxes incluses, à un total de 1 421 279,34 $, taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 70 000 $, taxes incluses, à titre de montant provisionnel.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.26 11:00:51 -04'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie et environnement
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021 (addenda)
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Travaux supplémentaires pour le poste de pompage Durocher (N.D. Projet : 07-20-002)

CONTENU

Mise en contexte

La firme Cima+ a été mandatée en 2016 pour effectuer l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne (résolution 13-01-2016 du conseil municipal). Le poste de pompage Durocher ainsi que son bâtiment de service présentent des signes de dégradations importantes.

La firme BHP Expert Conseil S.E.C. a été mandatée en 2017 (résolution 093-03-2017 du conseil municipal) pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de sept (7) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher (incluant le bâtiment de service), Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1, Saint-François #2. L'ensemble des travaux a été réalisé en 2018 et 2019 à l'exception de ceux du poste de pompage Durocher puisque ceux-ci ont été exclus de l'appel d'offres pour les travaux.

Une mise à jour des plans et devis a été effectuée en 2020 (résolution CE-2020-888-DEC du comité exécutif) et un appel d'offres a été effectué pour les travaux à réaliser au poste de pompage Durocher.

La compagnie Nordmec Construction a été mandatée en 2020 pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage Durocher (résolutions 321-07-2020 et 363-08-2020 du conseil municipal).

Les travaux ont débuté le 5 octobre 2020, mais le chantier a dû être suspendu le 19 octobre 2020 puisqu'à la suite de la démolition des fondations du bâtiment de service existant du poste de pompage Durocher, il a été constaté que les conditions de sol sous ce bâtiment étaient instables et gorgées d'eau et ne permettaient pas la construction du nouveau bâtiment de service comme prévu aux plans et devis.

Une nouvelle étude géotechnique a été demandée afin de s'assurer d'obtenir une recommandation géotechnique quant à la construction du nouveau bâtiment technique du poste de pompage Durocher. À la lecture de l'étude géotechnique, il est identifié de réaliser le nouveau bâtiment de façon à ce que celui-ci soit indépendant du puits humide existant, considérant les conditions géotechniques dans lesquelles le bâtiment doit être construit. Les plans et devis ont été modifiés. Un avis de changement a été émis à cet effet.

D'autres imprévus et ajouts ont nécessités l'émission d'avis de changement afin de poursuivre les travaux.

Par ailleurs, le règlement numéro 750-1, modifiant le règlement numéro 750, a été approuvé le 3 septembre 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un emprunt additionnel de 520 000 $.

Historique des décisions

28 avril 2021 – 260-04-2021
Adoption du règlement numéro 750-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 750 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Durocher afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour le porter à 1 790 000 $ ».

12 avril 2021 – 225-04-2021
Avis de motion et dépôt pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire pour le projet du règlement numéro 750-1 modifiant le règlement numéro 750 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Durocher afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour le porter à 1 790 000 $.

17 septembre 2020 – CE-2020-888-DEC
Autorisation de la dépense additionnelle pour les honoraires supplémentaires à la firme BHP Expert Conseil S.E.C. pour un montant de 20 063,14 $ (taxes incluses) et acceptation du transfert de l'imputation des honoraires supplémentaires au règlement 750.

25 août 2020 – 363-08-2020
Approbation de la correction du procès-verbal concernant la résolution 321-07-2020 acceptant la soumission de la société Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage Durocher.

6 août 2020 – 321-07-2020
La soumission de la société Nordmec Construction inc. est acceptée pour un montant de 883 794,11 $ (taxes en sus), ainsi qu'un montant provisionnel de 132 569,12 $ (taxes en sus) permettant de finaliser les changements pouvant subvenir en cours de réalisation des travaux conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 750 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

15 avril 2020 – 163-04-2020
Adoption du règlement d'emprunt 750 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Durocher 750, et pour en payer le coût un emprunt au montant de 1 270 000 $.

14 mars 2017 – 093-03-2017
La firme BHP Experts Conseils S.E.C. est retenue pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de sept (7) postes de pompage des eaux usées pour un montant de 250 754,73 $ (taxes incluses).

Description

Avis de changement et quantité supplémentaire (avant taxes), en date du 30 septembre 2021 :

- AC#1 – Fourniture et installation de cadrans pour la lecture de tension et courant (1 584,00 $);
- AC#2 – Déplacement de la génératrice, protection et remise en place (11 993,00 $);
- AC#3 – Location de pompes et panneau pour une période de 4 mois (22 582,24 $);
- AC#3a – Location de pompes et panneau pour une période supplémentaire de 4 mois (17 719,20 $);
- AC#4 – Déplacement de l'enregistreur de débordement et modification des ancrages de la génératrice (926,90 $);
- AC#5R – Travaux et ouvrages complémentaires à la suite de la modification des plans à la suite de la découverte de sols instables. Les plans ont été modifiés afin de désolidariser le bâtiment du puit humide (194 711,15 $);
- AC#6 – Remblayage de l'excavation à la suite de l'arrêt des travaux (6 267,11 $);
- AC#7R – Coût pour le maintien du chantier durant l'arrêt des travaux (49 428,44 $);
- AC#8 – Intervention durant l'arrêt des travaux (7 829,29 $);
- AC#9 – Abattage d'un arbre et disposition ainsi que membrane sous les futures fondations (1 177,13 $);
- AC#10 – Frais supplémentaires pour les changements apportés à la signalisation temporaire (2 750,00 $);
- AC#11 – Modification à la structure d'acier (6 031,2 $);
- AC#12 – Frais associés à la réception de dessins signés et scellés pour les bases de béton du mur-écran ainsi que du mur-écran (3 302,86 $);
- AC#13 – Modification d'éléments d'architecture (4 178,74 $);
- AC#14 – Crédit pour le remplacement de l'isolant rigide par de l'isolant giclé (-80,21 $);
- AC#15 – Temps d'attente à la suite de la découverte d'une conduite abandonnée et disposition de celle-ci (2 130,83 $);
- AC#16 – Nettoyage de la pompe qui était bloquée par une membrane géotextile provenant du réseau d'égout sanitaire (1 792,68 $);
- AC#17 – Modification du béton pour la dalle sur pontage d'acier (2 153,31 $);
- AC#18 – Prolongement du tuyau d'échappement de la génératrice (1 889,65 $);
- AC#19 – Modification du raccordement de la tuyauterie à la conduite de refoulement existante (3 962,32 $);
- AC#20 – Modification des sonotubes pour supporter le mur-écran et intégrer la plaque d'ancrage (307,71 $);
- AC#21 – Remplacement d'un démarreur 15A par un 20 A (1 465,30 $);
- AC#22 – Modification des chaînes de pompes (799,30 $);
- AC#24 – Enlèvement d'un ponceau abandonné (1 513,73 $);
- AC#25 – Ajout d'un coussin de pierre nette, d'une membrane et d'un treillis métallique pour le trottoir (1 541,25 $);
- Quantité supplémentaire pour des items prévus au bordereau : 4 412,50 $.

Justification

Des conditions de chantiers imprévisibles au moment de la soumission ont été rencontrées et corrigées selon les recommandations de la firme BHP Expert Conseil S.E.C.

Aspects financiers

Montant demandé :

405 137, 06 $* - 152 421,34 $** + 70 000,00 $*** = 322 715,72 $

* Avis de changement et quantité supplémentaire, en date du 30 septembre 2021.
** Contingence autorisée (résolution # 321-07-2020).
*** Contingence provisionnelle.

Montant du déboursé :	322 715,72 $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700$ et plus)

Année : 2021 Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ $

Durée du contrat : _____

Année 1 : _____ $ (taxes incluses)

Autres années : _____ $ (taxes incluses)

Total : _____ $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 01111 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 750-1 Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____ $ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ _____ $

☐ Autres : _____ _____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700$

☒ No : 2021-0264 dépense d'investissement de plus de 0 $

Calendrier et étapes subséquentes

Finaliser les travaux.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Avis de changements 1 à 22, 24 et 25;
- Lettre datée du 3 septembre 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____

Steven Nantel, ing.
Chargé de projet – Chantiers et infrastructures
Direction du génie et environnement

Date : _____

Endosseur :

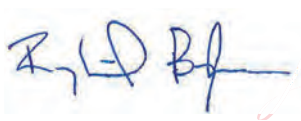

_____

Raphaël Beauséjour, ing.
Chef de division infrastructures
Direction du génie et environnement

Date : _____

Approbateur :

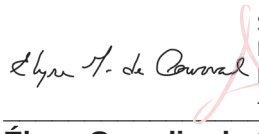

_____

Élyse Grondin-de Courval, ing.
Directrice
Direction du génie et environnement

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1158-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 juillet 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00289
Construction d'une habitation multifamiliale
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LYNDALEX INC.
Rue des Tilleuls / Lot : 6 407 541

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00289.

Le tout aux conditions suivantes :

a) **QU**'une garantie financière soit déposée :
   - pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 $; et
   - pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 $;

b) **QUE** le trottoir prévu sur le terrain privé le long de la ligne arrière soit déplacé afin qu'il n'y ait pas d'obstacle de parcours pour les utilisateurs du chemin piétonnier en raison de la présence d'un poteau et que le requérant s'engage à octroyer une servitude en faveur de la Ville de Terrebonne donnant accès à ce même poteau; et

c) **QUE** des démarches soient entreprises avec la Ville de Terrebonne afin de céder une superficie approximative de huit (8) mètres carrés de terrain pour des fins d'aménagement d'un trottoir public sur la rue d'Angora.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.1

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	~~22 septembre 2021~~ *(Dossier reporté au 27 octobre 2021)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour la construction d'une habitation multifamiliale située sur la rue des Tilleuls sur le lot 6407541 (N/D : 2021-00289)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2021 la demande suivante :

2021-00289
PIIA - Construction d'une habitation multifamiliale
SOCIETE IMMOBILIERE LYNDALEX INC.
RUE DES TILLEULS
Lot : 6407541

Que la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, le tout identifié « annexe 2021-00289 »;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière soit déposée :
  - Pour la construction du bâtiment un montant de 100 000 $;
  - Pour l'aménagement paysager un montant de 50 000 $;

- Que le trottoir prévu sur le terrain privé le long de la ligne arrière soit déplacé afin qu'il n'y ait pas d'obstacle de parcours pour les utilisateurs du chemin piétonnier en raison de la présence d'un poteau et que le requérant s'engage à octroyer une servitude en faveur de la Ville de Terrebonne donnant accès à ce même poteau;

- Que des démarches soient entreprises avec la Ville de Terrebonne afin de céder une superficie approximative de 8m^2 de terrain pour des fins d'aménagement d'un trottoir public sur la rue d'Angora.

Signataire : Stephane Larivee 2021.09.15 14:21:01 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	11 août 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour la construction d'une habitation multifamiliale située sur la rue des Tilleuls sur le lot 6407541 (N/D : 2021-00289)

CONTENU

Mise en contexte

PIIA - Construction d'une habitation multifamiliale

Demandeur: SOCIETE IMMOBILIERE LYNDALEX INC.

Propriétaire: SOCIETE IMMOBILIERE LYNDALEX INC.

RUE DES TILLEULS

Lot : 6407541

Historique des décisions

Description

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée avec garage souterrain (locatif)

- Nombre d'étage(s): 11
- Matériaux: maçonnerie grise, acier blanc et aluminium noir et brun
- Superficie au sol: 2 797 mètres carrés
- Coefficient d'occupation au sol: 66%
- Entrée charretière: 3 entrées de 6 mètres à 9,6 mètres
- Nbre cases de stationnement : 155
- Infrastructure: aqueduc et égout sanitaire

- Nbre logement(s): 95 logements

- Valeur travaux: bâtiment: 24 500 000$ / aménagement extérieurs: 245 000$

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes:

- Implantation: Plan de Groupe Meunier daté du 22 juin 2021, minute 27750

- Architecture: Plan de Coursol-Miron Architectes daté du 23 juin 2021

- Aménagement extérieur : Plan de Repère Paysage daté du 04 juin 2021

- Lettre d'accompagnement daté du 14 juillet 2021 en support à l'étude d'impact sur les déplacements, datée du 29 janvier 2021

La demande répond aux exigences du règlement de zonage numéro 1001 ainsi qu'aux dispositions du règlement sur les PIIA numéro 1005.

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :

La Direction de l'urbanisme durable estime le projet conforme aux objectifs et critères du PIIA. Un avis favorable est émis.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

recommandation: CCU 2021-07-15.23

date: 15 juillet 2021

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un trottoir piétonnier par la Ville de Terrebonne sur la rue d'Angora;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;

2° Que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, selon les plans, élévations, perspectives, et la planche des matériaux réalisés par Coursol-Miron Architectes, le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le plan d'aménagement paysager réalisé par Plan de Repères paysage et l'étude d'impact sur les déplacements réalisés en date du 29 janvier 2021 ainsi que son addenda en date du 14 juillet 2021, le tout identifié « annexe 2021-00289 »;

3° Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière soit déposée :
  - Pour la construction du bâtiment un montant de 100 000 $;
  - Pour l'aménagement paysager un montant de 50 000 $;
- Que le trottoir prévu sur le terrain privé le long de la ligne arrière soit déplacé afin qu'il n'y ait pas d'obstacle de parcours pour les utilisateurs du chemin piétonnier en raison de la présence d'un poteau et que le requérant s'engage à octroyer une servitude en faveur de la Ville de Terrebonne donnant accès à ce même poteau, tel qu'illustré au plan projet d'implantation réalisé par Normand Fournier arpenteur-géomètre, daté du 22 juin 2021 portant les minutes 27 750.

- Que des démarches soient entreprises avec la Ville de Terrebonne afin de céder une superficie approximative de 8m^2 de terrain pour des fins d'aménagement d'un trottoir public sur la rue d'Angora.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la direction de l'urbanisme durable au requérant afin de l'informer des prochaines étapes suite à l'autorisation de la présente demande par le comité exécutif.

PIÈCES JOINTES

- Annexe **2021-00289**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

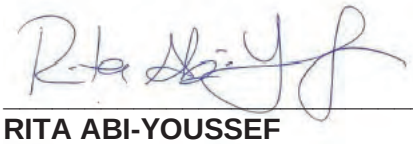

Date : 23 juillet 2021

RITA ABI-YOUSSEF
Conseillère Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Date : 23 juillet 2021

ÉLIANE LESSARD
Chef de division Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

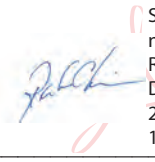

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1159-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.2

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021

IL EST RECOMMANDÉ :

Que la Ville de Terrebonne prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021.

Signataire :

Stephane Larivee
2021.10.21
08:01:18 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021

CONTENU

Mise en contexte

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021.

Historique des décisions

Description

Le procès-verbal fait suite à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2021.

Justification

Le rôle principal du Comité consultatif d'urbanisme est d'analyser et d'émettre une recommandation sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ex. : dérogation mineure, PIIA, PAE, PPCMOI, usage conditionnel, etc.) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le Conseil ou le comité exécutif.

Chacune des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) feront l'objet d'une décision du comité exécutif, en vertu du règlement 748, le conseil municipal délègue au comité exécutif, le pouvoir d'approuver les demandes de PIIA. Les demandes de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de PAE ou PPCMOI devront faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Les demandes feront l'objet d'une décision du comité exécutif et/ou du conseil municipal le cas échéant.

PIÈCES JOINTES

Procès-verbal

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 2021-10-14

ARIANNE LÉTOURNEAU
Conseillère en planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Date : 2021-10-14

ÉLIANE LESSARD
Chef de division – Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

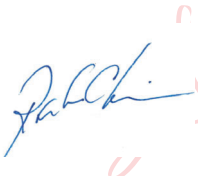

Signature numérique de Robert Chicoine
Date : 2021.10.14 14:03:44 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1160-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif refuse, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00363
Modification à une demande de PIIA approuvée
GROUPE AUTO CANADA TRANSACTION INC.
4075, montée Gagnon / Lot : 2 918 389

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les PIIA et que la demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères.

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2017-00188 présentée au CCU le 6 juin 2017 et approuvée avec des conditions par le conseil municipal du 12 juin 2017 par la résolution 228-06-2017.

CONSIDÉRANT que l'aménagement qui a été réalisé ne permet pas d'assurer la préservation et la mise en valeur de la végétation et des plantations qui étaient existantes, puisqu'une partie de la zone boisée à l'arrière de l'aire de stationnement a été sacrifiée au profit d'une aire de stationnement informelle non autorisée.

CONSIDÉRANT que certains arbres existants n'ont pas été conservés malgré le plan d'aménagement paysager déposé démontrant la conservation de la zone boisée.

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** la modification à un projet d'aménagement paysager commercial, le tout conformément à l'annexe 2021-00363.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.3

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour la modification à une demande de PIIA approuvée au 4075, montée Gagnon sur le lot 2918389 (N/D : 2021-00363)

IL EST RECOMMANDÉ :

De refuser, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021 la demande suivante :

2021-00363
PIIA - Modification à une demande de PIIA approuvée

GROUPE AUTO CANADA TRANSACTION INC
4075 MONTÉE GAGNON
lot(s): 2918389

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2017-00188 présentée au CCU le 6 juin 2017 et approuvée avec des conditions par le conseil municipal du 12 juin 2017 par la résolution numéro 228-06-2017;

CONSIDÉRANT que l'aménagement qui a été réalisé ne permet pas d'assurer la préservation et la mise en valeur de la végétation et des plantations qui étaient existantes, puisqu'une partie de la zone boisée à l'arrière de l'aire de stationnement a été sacrifiée au profit d'une aire de stationnement informelle non autorisée;

CONSIDÉRANT que certains arbres existants n'ont pas été conservés malgré que le plan d'aménagement paysager déposé démontrait la conservation de la zone boisée;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Terrebonne **refuse** la modification à un projet d'aménagement paysager commercial, le tout conformément à l'annexe 2021-00363.

Signataire :
Stephane Larivee
2021.10.21
08:08:10 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour la modification à une demande de PIIA approuvée au 4075, montée Gagnon sur le lot 2918389 (N/D : 2021-00363)

CONTENU

Mise en contexte

PIIA - Modification à une demande de PIIA approuvée

Demandeur: GROUPE AUTO CANADA TRANSACTION INC

Propriétaire: GROUPE AUTO CANADA TRANSACTION INC

4075 MONTÉE GAGNON

lot(s): 2918389

Historique des décisions

12 juin 2017 – Résolution numéro CM 228-06-2017

Demande de PIIA numéro 2017-00188 présentée au CCU le 6 juin 2017 et approuvée par le conseil municipal le 12 juin 2017.

Description

La demande vise à modifier une demande de PIIA approuvée, suite à une demande de remboursement de la garantie financière, pour valider l'aménagement paysager existant pour un immeuble de type commercial (Auto Canada) ayant fait l'objet d'une approbation du conseil municipal par la résolution numéro 228-06-2017.

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes :

- Plan d'aménagement paysager annoté : Plan d'un professionnel (25/05/2015)

La demande répond aux exigences du règlement de zonage numéro 1001.

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :

La direction de l'urbanisme durable estime le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du PIIA. Un avis défavorable est émis.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

recommandation: CCU 2021-10-07.01

date: 7 octobre 2021

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2017-00188 présentée au CCU le 6 juin 2017 et approuvée avec des conditions par le conseil municipal du 12 juin 2017 par la résolution numéro 228-06-2017;

CONSIDÉRANT que l'aménagement qui a été réalisé ne permet pas d'assurer la préservation et la mise en valeur de la végétation et des plantations qui étaient existantes, puisqu'une partie de la zone boisée à l'arrière de l'aire de stationnement a été sacrifiée au profit d'une aire de stationnement informelle non autorisée;

CONSIDÉRANT que certains arbres existants n'ont pas été conservés malgré que le plan d'aménagement paysager déposé démontrait la conservation de la zone boisée;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;

2° Que le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la modification à un projet d'aménagement paysager commercial, selon le plan réalisé par Jardin Dion annoté, le tout identifié « annexe 2021-00363 ».

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la direction de l'urbanisme durable au requérant.

PIÈCES JOINTES

- Annexe **2021-00363**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 14 octobre 2021

ARIANNE LÉTOURNEAU
Conseillère Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Date : 14 octobre 2021

ÉLIANE LESSARD
Chef de division Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

Signature
numérique de
Robert Chicoine
Date : 2021.10.14
14:06:17 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1161-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00371
Affichage de type commercial
DANIEL PROVENCHER
2292, chemin Gascon / Lots : 6 300 117 et 6 300 119

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « TELUS KOODO », le tout conformément à l'annexe 2021-00371.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.4

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour l'affichage de type commercial au 2292 chemin Gascon sur les lots 6300117 et 6300119 (N/D : 2021-00371)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021 la demande suivante :

2021-00371
PIIA - Affichage de type commercial
Daniel Provencher
2292 CHEMIN GASCON
lot(s): 6300117, 6300119

Que la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « Telus Koodo », le tout conformément à l'annexe 2021-00371.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.21 08:11:18 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour l'affichage de type commercial au 2292 chemin Gascon sur les lots 6300117 et 6300119 (N/D : 2021-00371)

CONTENU

Mise en contexte

PIIA - Affichage de type commercial

Demandeur: Daniel Provencher

Propriétaire: INDUSTRIES DU FUTUR INC

2292 CHEMIN GASCON

lot(s): 6300117, 6300119

Historique des décisions

Description

La demande vise l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal et enseigne dans une structure détachée existante « Telus Koodo »

ENSEIGNE 1
- localisation : façade principale du bâtiment
- superficie de la façade: 148,38 mètres carrés
- occupation de l'enseigne sur l'immeuble : 1,5 % de la façade principale.
- type de luminosité: LED (interne)

ENSEIGNE 2
- localisation : enseigne détachée existante cour avant
- superficie de la façade: 2,23 mètres carrés
- type de luminosité: interne existante

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes :

- Proposition d'affichage réalisée par « Landmark Sign » (4-08-2021)
- Plan projet d'implantation réalisé par « Groupe Meunier arpenteurs-géomètres Inc. » (16-11-2020, minute : 5 332)

La demande répond aux exigences du règlement de zonage numéro 1001

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :
La Direction de l'urbanisme durable estime le projet conforme aux objectifs et critères du PIIA. Un avis favorable est émis.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
recommandation: CCU 2021-10-07.02
date: 7 octobre 2021

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande répond aux objectifs et critères;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;

2° Que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « Telus Koodo » selon le plan réalisé par « Landmark Sign », le tout identifié « annexe 2021-00371 ».

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la direction de l'urbanisme durable au requérant afin de l'informer des prochaines étapes suite à l'autorisation de la présente demande.

PIÈCES JOINTES

- Annexe **2021-00371**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 14 octobre 2021

ARIANNE LÉTOURNEAU
Conseillère Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Date : 14 octobre 2021

ÉLIANE LESSARD
Chef de division Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1162-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00406
Affichage de type commercial
ENSEIGNES DÉCOR DESIGN
540, montée des Pionniers / Lot : 1 946 510

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « SUZY SHIER », le tout conformément à l'annexe 2021-00406.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.5

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour l'affichage de type commercial situé au 540 montée des Pionniers sur le lot : 1946510 (N/D: 2021-00406)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021 la demande suivante :

2021-00406
PIIA - Affichage de type commercial
Enseignes Décor Design
540 MONTÉE DES PIONNIERS
lot(s): 1946510

Que la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « SUZY SHIER », le tout conformément à l'annexe 2021-00406.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.21 08:14:11 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour l'affichage de type commercial situé au 540 montée des Pionniers sur le lot : 1946510 (N/D: 2021-00406)

CONTENU

Mise en contexte

PIIA - Affichage de type commercial

Demandeur: Enseignes Décor Design

Propriétaire: CORPORATION FIRST CAPITAL (LACHENAIE)

540 MONTÉE DES PIONNIERS

lot(s): 1946510

Historique des décisions

Description

La demande vise l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal / « Mode SUZY SHIER »

- superficie : 10.04 mètres carrés
- localisation : avant
- type de luminosité: interne LED
- occupation de l'enseigne sur l'immeuble : moins de 1%
- superficie totale occupée par les enseignes sur l'immeuble : 6,5 %

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes :

- Devis : Advanced Lighting System 2021

La demande répond aux exigences du règlement de zonage numéro 1001

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :
La direction de l'urbanisme durable estime le projet conforme aux objectifs et critères du PIIA. Un avis favorable est émis.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
recommandation: CCU 2021-10-07.04
date: 7 octobre 2021

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande répond aux objectifs et critères;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;

2° Que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « SUZY SHIER » selon le plan réalisé par Advanced Lighting System inc. le tout identifié « annexe 2021-00406 ».

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la direction de l'urbanisme durable au requérant afin de l'informer des prochaines étapes suite à l'autorisation de la présente demande.

PIÈCES JOINTES

- Annexe **2021-00406**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 14 octobre 2021

ARIANNE LÉTOURNEAU
Conseillère Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Date : 14 octobre 2021

ÉLIANE LESSARD
Chef de division Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

Signature numérique de Robert Chicoine
Date : 2021.10.14 14:15:53 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1163-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00418
Opération cadastrale et modifications à une demande de PIIA approuvée
9374-0017 QUÉBEC INC.
946, avenue Pierre-Dansereau / Lot : 5 753 865

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots 6 362 154, 6 412 281, 6 412 282, 6 412 283, 6 362 155 et 6 382 430 du cadastre du Québec, ainsi que des modifications visant le plan d'aménagement, le tout conformément à l'annexe 2021-00418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

Terrebonne

RECOMMANDATION

15.6

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour une opération cadastrale et modification à un PIIA approuvé située au 946 avenue Pierre-Dansereau sur le lot 5753865 (N/D : 2021-00418)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021 la demande suivante :

2021-00418
PIIA - Opération cadastrale et modification à un PIIA approuvé

9374-0017 QUEBEC INC.
946 AVENUE PIERRE-DANSEREAU
lot(s): 5753865

Que la Ville de Terrebonne **autorise** l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots numéro 6362154, 6 412281, 6412282, 6412283, 6362155 et 6382430, ainsi qu'autoriser les modifications visant le plan d'aménagement, le tout conformément à l'annexe 2021-00418.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.22 09:55:02 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande de PIIA pour une opération cadastrale et modification à un PIIA approuvé située au 946 avenue Pierre-Dansereau sur le lot 5753865 (N/D : 2021-00418)

CONTENU

Mise en contexte

PIIA - Opération cadastrale et modification à un PIIA approuvé

Demandeur: 9374-0017 QUEBEC INC.

Propriétaire: 9374-0017 QUEBEC INC.

946 AVENUE PIERRE-DANSEREAU

lot(s): 5753865

Historique des décisions

8 juillet 2019 – Résolution numéro CM 342-07-2019.

Demande de PIIA numéro 2019-00143 présentée au CCU le 13 juin 2019 et approuvée par le conseil municipal le 8 juillet 2019.

17 juin 2020 – Résolution numéro CE-2020-604-DEC.

Demande de PIIA numéro 2020-00112 présentée au CCU le 28 mai 2020 et approuvée par le comité exécutif du 17 juin 2020.

Description

La demande vise le remplacement du lot numéro 5 753 865 (16 304,9 mètres carrés) et une modification à la demande de PIIA approuvée (2019-00143 et 2021-00112).

- Nombre de lot à créer : 6

- Lot actuel #5753865 - 16 304,9 mètres carrés

Remplacé par :

Lot de la phase 1	#6362154 - 5122.4 mètres carrés
Lot de la phase 2	#6412281 - 2932.8 mètres carrés
Lot de la phase 3	#6412282 - 2556.6 mètres carrés
Lot de la phase 4	#6412283 - 4057.0 mètres carrés
Lot commun	#6362155 - 458.3 mètres carrés
Lot à céder (Ville)	#6382430 - 176.8 mètres carrés

- Motif de l'opération cadastrale : Phasage du projet et délimiter parties privatives et lot commun

- Modification au PIIA approuvé:

  - Aire de stationnement en asphalte plutôt qu'en pavé de béton alvéolé
  - Allées de circulation en asphalte plutôt qu'en pavé alvéolé et plein
  - Ajout de bollards

Historique de la demande:

- Demande de PIIA numéro 2019-00143 présentée au CCU le 13 juin 2019 et approuvée par le conseil municipal le 8 juillet 2019 par la résolution numéro 342-07-2019

- Demande de PIIA numéro 2020-00112 présentée au CCU le 28 mai 2020 et approuvée par le comité exécutif le 17 juin 2020 par la résolution numéro CE-2020-604-DEC

L'analyse a été effectuée à partir des pièces suivantes:

- Plan projet de lotissement/implantation: plan d'arpenteur-géomètre (version révisée du 30-09-2021 - Louis Daoust - min. #5038)

- Plan d'aménagement: YHS

La demande répond aux exigences du règlement de numéro 1009

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :
La direction de l'urbanisme durable estime le projet conforme aux objectifs et critères du PIIA. Un avis favorable est émis.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
recommandation: CCU 2021-10-07.03
date: 7 octobre 2021

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1009 de la Ville de Terrebonne sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et que la demande répond aux objectifs et critères;

Considérant la demande de PIIA numéro 2019-00143 présentée au CCU du 13 juin 2019 et approuvée par le conseil municipal le 8 juillet 2019 par la résolution 342-07-2019;

Considérant la demande de PIIA numéro 2020-00112 présentée au CCU du 28 mai 2020 et approuvée par le comité exécutif le 17 juin 2020 par la résolution CE-2020-604-DEC;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

1° Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente recommandation;

2° Que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots numéro 6362154, 6 412281, 6412282, 6412283, 6362155 et 6382430 selon le plan réalisé par Louis Daoust, arpenteur géomètre, en date du 18 mars 2019 (minute: 5038), le tout identifié « annexe 2021-00418 »;

3° Que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser les modifications visant le plan d'aménagement, selon le plan réalisé par « YHS », le tout identifié « annexe 2021-00418 ».

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Une lettre sera transmise par la direction de l'urbanisme durable au requérant afin de l'informer des prochaines étapes suite à l'autorisation de la présente demande.

PIÈCES JOINTES

- Annexe **2021-00418**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 14 octobre 2021

ARIANNE LÉTOURNEAU
Conseillère Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Date : 14 octobre 2021

ÉLIANE LESSARD
Chef de division Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

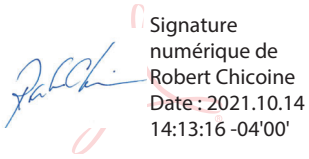

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1164-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 104 600,00 $ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, que le propriétaire des lots portants les numéros 2 441 943 et 2 441 944 du cadastre du Québec, situés au 32, rue Chapleau, doit verser en argent à la Ville de Terrebonne, conformément au *Règlement de lotissement* numéro 1002, équivalente à 10 % de la valeur marchande des lots visés, le tout tel qu'indiqué au dossier 2021-00426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.7

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Contribution pour fins de parcs en argent pour les lots 2 441 943 et 2 441 944 situés au 32, rue Chapleau. N/D : 2021-00426

IL EST RECOMMANDÉ :

Que la Ville de Terrebonne **autorise** que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée au règlement de lotissement no 1002 soit réglée en argent au montant de 104 600 $, représentant 10 % de la valeur marchande des lots visés, le tout en conformité avec les termes du présent rapport.

Signataire :

Stephane Larivee
2021.10.21
22:40:35 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Contribution pour fins de parcs en argent pour les lots 2 441 943 et 2 441 944 situés au 32, rue Chapleau. N/D : 2021-00426

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre d'une demande de permis de lotissement # 2021-90047 déposée le 9 septembre 2021 dont le projet à terme est la construction de 21 logements, l'analyse a révélé que les lots visés et issus de la rénovation cadastrale n'avaient pas fait l'objet d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. En vertu du règlement de zonage nº 1002, article 33, toute demande de permis de lotissement doit faire l'objet d'une cession de terrains ou d'un paiement des sommes d'argent pour des fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels si le terrain originaire n'a pas fait l'objet d'une telle cession ou d'un tel paiement dans le passé.

Historique des décisions

N/A

Description

Localisation du projet	Lots existants	Utilisation projetée	Terrain(s) à bâtir	Contribution en argent	Plan minute / arpenteur
32, rue Chapleau	2 441 943 2 441 944	Construction de 4 bâtiments (21 logements)	2	**104 600,00 $**	M. J. Laforce Min. : 14808 Dossier : 31822

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :
La Direction de l'urbanisme durable est favorable à une contribution sous forme monétaire.

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du dossier, les lots visés portaient les no 36-partie, 37-partie, 38-partie et 39-partie avant la rénovation cadastrale et que cette information révèle qu'aucune contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'a été versée à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 33 du règlement 1002, que la contribution sous forme de terrain n'est pas applicable étant donné que l'objet de cette opération cadastrale est de subdiviser le terrain visé en deux lots afin d'y construire des habitations;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception du rapport d'évaluation réalisé par un évaluateur agréé mandaté par la Ville le terrain visé a une valeur de 1 046 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la contribution monétaire doit être équivalente à 10 % de la valeur marchande, doit 104 600 $;

CONSIDÉRANT les pièces jointes au présent dossier.

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

La Direction de l'urbanisme durable recommande que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels équivalent à 10 % de la valeur marchande soit 104 600 $, exigée au règlement de lotissement soit réglée en argent, le tout en conformité avec le présent rapport.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Délivrance du permis de lotissement et de construction suivant l'approbation du comité.

PIÈCES JOINTES

- ☐ Matrice graphique avec photo aérienne;
- ☐ Certificat d'implantation / minute 14808;
- ☐ Rapport d'évaluation;
- ☐ Reçu de la contribution pour frais de parcs.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

YANICK MARSAN
Inspecteur en urbanisme durable
Direction de l'urbanisme durable

Date : 20 octobre 2021

Endosseur :

Date :
2021.10.21
10:45:36 -04'00'

Marie-Josée Chicoine
Chef de division permis, inspections et requêtes
Direction de l'urbanisme durable

Date : 21 octobre 2021

Approbateur :

Signature
numérique de
Robert
Chicoine
Date :
2021.10.21
10:50:10 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 octobre 2021.

CE-2021-1165-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 414 932,22 $, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels avec la firme **COFOMO INC.**, pour une durée de 30 mois, dans le cadre du projet de *Logiciel gestion requête - Relation citoyenne* figurant au Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (fiche PTI 10154).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 28 octobre 2021

GREFFIER

RECOMMANDATION

17.1

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autorisation d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un logiciel de gestion des requêtes citoyennes (PTI 10154 Logiciel gestion requête - relation citoyenne) pour une durée de trente (30) mois et d'un montant de 414 932,22 $ (tti).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (numéro de résolution 566-08-2021) avec la firme Cofomo inc. pour des services professionnels dans le cadre du projet « PTI 10154 Logiciel gestion requête - relation citoyenne » figurant au Programme triennal d'immobilisations 2021-2023, pour un montant de 414 932,22 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2021.10.20 15:52:46 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	27 octobre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autorisation d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels inclut dans le projet d'implantation d'un logiciel de gestion des requêtes citoyennes (PTI 10154). Le mandat sera d'une durée de trente (30) mois pour un montant d'investissement de 414 932,22 $ (tti).

CONTENU

Mise en contexte

En 2020, la Direction des relations avec les citoyens et des communications, conjointement avec la Direction des technologies de l'information, ont participé à la rédaction de la fiche PTI 10154 Logiciel gestion requête - relation citoyenne (chantier 5). Ce projet, d'une durée de 2,5 ans, a débuté en 2021.

Tel que prévu, il est requis d'impliquer un conseiller en solutions d'affaires pour la durée du mandat. Cette ressource aura comme principale responsabilité d'agir en tant que propriétaire de produit (product owner) dans la gestion du mandat de mise en place de solutions, et ce, dans le respect de la qualité des livrables, des budgets et des échéanciers.

Pour pourvoir ce poste, la Direction des technologies de l'information désire mandater une firme professionnelle via l'entente-cadre SA21-8011.

Historique des décisions

9 novembre 2020 – Résolution du conseil municipal 543-11-2020
Le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

12 avril 2021 – Résolution du conseil municipal 246-04-2021
Le conseil municipal adopte le règlement 791, intitulé « Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de requête-relation citoyenne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 302 000 $.

23 août 2021 – Résolution du conseil municipal 566-08-2021
Le conseil municipal autorise l'entente-cadre SA21-8011 avec la firme Cofomo inc., pour des services professionnels, d'une durée de 4,5 ans, pour un montant maximal de 7 108 128,44 $ (t.t.c.).

Description

Pour la réalisation du mandat d'implantation d'un logiciel de gestion des requêtes citoyennes (PTI 10154), il est requis qu'un conseiller en solutions d'affaires soit dédiée au projet pour une durée de trente-cinq (30) mois.

La firme Cofomo inc. a été sélectionnée via l'entente-cadre SA21-8011 afin d'offrir des services professionnels pour divers projets.

Justification

La ressource de la firme Cofomo inc. sera mandatée de décembre 2021 à mai 2024 inclusivement. En fonction des taux horaires de l'entente cadre SA21-8011, la dépense se chiffrera ainsi :

Année	Heures	Taux horaire avant taxes	Total
2021	141	83,52 $	11 776,32 $
2022	1690	85,19 $	143 971,10 $
2023	1690	85,19 $	143 971,10 $
2024	704	86,89 $	61 170,56 $
Sous-total			**360 889, 08 $**
		TPS	18 044,45 $
		TVQ	35 998,69 $
		Total	414 932,22 $

Aspects financiers

Montant du déboursé :	414 932,22 $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700 $ et plus)

Année : Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ $

Durée du contrat : _____

Année 1 : _____ $ (taxes incluses)

Autres années : _____ $ (taxes incluses)

Total : _____ $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 10154 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 791 Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____ $ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ $

☐ Autres :

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No : _____ dépense de fonctionnement de plus de $

☒ No : 2021-XXXX dépense d'investissement de plus de 0 $

PVI : Un certificat de crédit est requis lorsqu'une dépense d'opération excède le seuil de 105 700 $.
Pour les dépenses d'investissement, un certificat est requis afin de permettre d'inclure cette dépense à notre auxiliaire des immobilisations.

Calendrier et étapes subséquentes

- Plan de projet – priorisation des modules
- Échéancier de projet

PIÈCES JOINTES

- Recommandation
- Fiche 10154
- Proposition financière de la firme Cofomo inc.
- Fiche financière
- Résolutions 543-11-2020, 566-08-2021 et 246-04-2021

SIGNATURES

Endosseur :

_____ **Date :** _____
Gilles Picard, chef de division
Direction des technologies de l'Information

Approbateur :

Signature numérique de Rémi Asselin
Date : 2021.10.18 16:54:02 -04'00'

_____ **Date :** _____
Rémi Asselin, directeur
Direction des technologies de l'information